ROYAL COLLEGE
OF PHYSICIANS AND SURGEONS OF CANADA
COLLÈGE ROYAL
DES MÉDECINS ET CHIRURGIENS DU CANADA

Le 31 octobre 2025

Monsieur Christian Dubé, M.A.N.
Ministre de la Santé
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-de-Longpré
1075, chemin Sainte-Foy
15e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Courriel : ministre@msss.gouv.qc.ca

Monsieur le Ministre,

Au nom du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, je m'adresse à vous afin d'inciter fortement le gouvernement du Québec à collaborer avec les organismes de médecins et les médecins de la province pour que la mise en œuvre du projet de loi 2 réponde aux besoins en santé de la population.

Bien que nous convenions qu'il faut renforcer l'obligation de rendre compte en santé, nous encourageons votre ministère à s'assurer que la qualité des soins et la viabilité à long terme du système de santé soient des considérations prioritaires dans la mise en œuvre du projet de loi 2 :

- **Des ressources supplémentaires sont essentielles pour améliorer la capacité du système de santé.**
  Les changements proposés dans le projet de loi 2 augmenteront le nombre de personnes accédant au système de santé; toutefois, la performance du réseau ne s'améliorera pas à moins que le gouvernement ne fournisse les ressources nécessaires pour fournir des soins à un plus grand nombre de patientes et patients. Des membres nous ont notamment dit que la capacité des salles d'opération est déjà limitée. Ce problème s'aggravera avec l'augmentation du nombre de personnes à soigner, ce qui allongera les temps d'attente et fera en sorte qu'il soit impossible pour les médecins de respecter les délais prescrits. Nous vous prions de vous concentrer sur l'augmentation des ressources pour que les médecins et les autres prestataires de soins puissent accomplir leur travail de leur mieux et fournir les meilleurs soins possible à la population.

- **La nouvelle loi ne doit pas nuire à la qualité de la formation médicale.**
  Le projet de loi 2 pourrait dissuader les médecins de fournir de la formation médicale et de s'impliquer à titre bénévole auprès des organismes de réglementation. La qualité de la formation médicale est essentielle à la viabilité à long terme du système de santé. Nous encourageons le gouvernement du Québec à s'assurer que la formation médicale ne soit pas compromise en collaborant avec les institutions et organismes d'enseignement ainsi qu'en veillant à une rémunération adéquate des activités d'enseignement.
- **Il ne faut pas négliger le bien-être et le maintien en poste des médecins.**
  Un système de santé sain et durable nécessite un effectif durable et en bonne santé. Selon le Sondage national sur la santé des médecins de 2025, 46 % des médecins présentent des niveaux élevés d'épuisement professionnel et 37 % prévoient de réduire leurs heures de travail clinique dans les 24 prochains mois. L'épuisement professionnel met clairement en péril la viabilité de l'effectif. Le gouvernement doit prendre au sérieux le bien-être de ses médecins. Depuis l'annonce des changements, un grand nombre de médecins du Québec disent envisager de quitter la province ou de prendre leur retraite plus tôt que prévu. Le gouvernement doit collaborer avec les organismes de médecins et les médecins de sa province pour pouvoir compter sur un effectif durable et en santé qui soit en mesure de fournir les soins à la population.
- **Les plus longues listes de patientes et patients inscrits ne doivent pas compromettre la qualité des soins.**
  La qualité des soins est essentielle. En allongeant ces listes, le gouvernement doit s'assurer que les personnes puissent toujours obtenir un rendez-vous auprès de leur médecin et recevoir des soins de qualité. À cette fin, le gouvernement devrait envisager d'investir des ressources dans les trois domaines susmentionnés : la capacité du système de santé, la qualité de la formation médicale ainsi que le bien-être et le maintien en poste des médecins.

Nous vous implorons de rouvrir le dialogue avec les organismes de médecins et les médecins du Québec à la lumière de ces considérations. La collaboration entre le gouvernement, les organismes éducatifs, les organismes de médecins et les médecins est un incontournable pour assurer la viabilité à long terme du système de santé.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Chris Watling, M.D., FRCPC, MMEd, Ph. D.
Directeur général, Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada